



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 juin 2023 – 19 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 19 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHERREY-GUELAUD Corinne, CHAMPONNOIS Alain, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, PHILIPPON Franck.

Absente excusée : Mme MAHAMDI Maryline

Secrétaire de séance : BERTOLI Régis

Convocation du 02/06/2023 (affichée le 02/06/23).

DESIGNATION DES DELEGUES AUX SENATORIALES

M. Stéphane ECARNOT, Maire, a déclaré la séance ouverte.

M. Régis BERTOLI a été désigné e qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le Maire a dénombré 8 membres et constaté que la condition de quorum était remplie.

Le bureau électoral a été constitué des 2 conseillers municipaux les plus âgés et des 2 conseillers les plus jeunes à savoir Messieurs DEPARZ Paul, CRETIN Christian, GELEY Jean-Luc et CHAMPONNOIS Alain comme assesseurs.

Le maire a indiqué que le conseil municipal devait élire 1 délégués et 3 suppléants

Il a été procédé à l'élection du délégué :

Nombre de conseillers présents : 8

Bulletins nuls : 0

- Bulletins blancs : 2

Suffrages exprimés : 6

- Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

Mr ECARNOT Stéphane 6 voix (six)

Mr Stéphane ECARNOT a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Il a été procédé à l'élection de 3 suppléants :

Nombre de conseillers présents : 8

Bulletins nuls : 0

- Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 7

- Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

Mr BERTOLI Régis 7 voix

Mr CRETIN Christian 6 voix

Mr CHAMPONNOISN Alain 6 voix

Messieurs Régis BERTOLI, Christian CRETIN et Alain CHAMPNNOIS ont été proclamés élus et ont déclaré accepter leur mandat.

Le procès-verbal clôturant la séance a été signé par le Maire, le secrétaire et les membres du bureau à 19 h et 45 minutes et aussitôt affiché à la porte de la Mairie.



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 juin 2023 – 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 20 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHERREY-GUELAUD Corinne, CHAMPONNOIS Alain, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, PHILIPPON Franck.

Absente excusée : Mme MAHAMDI Maryline

Secrétaire de séance : BERTOLI Régis

Convocation du 02/06/2023 (affichée le 02/06/23).

Le compte rendu du 03/05/2023 est approuvé à l'unanimité

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations :

Règlements effectués depuis le 03/05/2023 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT
Acompte sur installation des douches	CHAMPONNOIS Benjamin	5337.20 €

Devis signés depuis le 03/05/2023 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT
Etude de sols	SAS SIGA Sondage	1200.00 €

Gestion des locations

- Vente d'herbe sur pied – Parcelle lieu-dit « le Colombier » cadastrée XA 2 d'une surface de 6 h 36 a – vente sous pli cacheté au plus offrant
3 offres ont été déposées. L'ouverture des plis s'est faite le vendredi 26/05/2023 à 17 h en présence du Maire et de la secrétaire.
L'offre du GAEC de BEAUREGARD a été retenue pour 253 euros.
- Location du logement « Gravelle » - 5 route de Dijon – comme garde-meubles (mise à disposition régie par les stipulations du contrat et les articles 1708 et suivants du Code civil relatifs au louage de choses) : bail de 6 mois renouvelable à compter du 1^{er} juillet 2023 au prix de 250 euros mensuels.

SMAMBVO : information est donnée de l'inauguration de la frayère à brochets le 20/07/23.

Commission BOIS : Information est donnée que 2 devis de travaux ont été signés :

1. Devis ONF pour exploitation de bois d'œuvre pour un montant de 1230 euros HT
2. Devis MULLER chiffrant l'abattage à 10 €/m³ HT et le débardage à 10 €/m³.

AVIS SUR LE PROJET DE PLUi

Le Maire rappelle que le projet de PLUi doit être soumis pour avis aux conseils municipaux.
Vu les débats portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui se sont tenus lors des séances du Conseil Communautaire des 19 décembre 2018, le 10 avril 2019 et le 26 janvier 2022 et au sein des différents Conseils Municipaux, conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme ;
Vu la concertation qui s'est déroulée durant toute l'élaboration du PLUi ;
Vu la délibération n° DCC2023_03_023 du 23 mars 2023, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUi ;
Vu le projet de PLUi présenté ;
Le Conseil municipal émet à la majorité un avis favorable au projet de PLUi arrêté par délibération n° DCC2023_03_023 du Conseil Communautaire du 23 mars 2023.

Pour : 6 voix - Contre : 2 voix -

INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION : demande de subvention au titre de la DETR

Le Maire rappelle que la Commune va installer l'atelier des services techniques dans le bâtiment qu'elle a acquis courant 2022 Route de Dijon et précise que le terrain attenant, à savoir la parcelle cadastrée AE 217, va être aménagée pour installer un parking destiné au bus de scolaire, éventuellement d'autres véhicules lourds par convention et un automate distributeur de pizzas.

Tant pour la sécurité du bâtiment communal qui contiendra tout le matériel et l'outillage nécessaires à l'agent d'entretien que pour la sécurité des véhicules garés, le Maire propose l'installation d'un système de vidéoprotection. Dans le même temps, il précise qu'il semble judicieux d'installer le même type de matériel sur le bâtiment de la Mairie

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré SOLLICITE l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR.

REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

Il est rappelé qu'en vertu de l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local, tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local, étant précisé que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner Mme Damienne BONNAMY, pour exercer cette mission jusqu'à la fin du mandat municipal.

TRAVAUX DE VOIRIE : priorisation et demande de subvention au titre de la DETR

Le Maire précise qu'un état des lieux de la voirie communale laisse apparaître des besoins de réparation de plusieurs voies qui deviennent dangereuses pour les usagers. Toutefois le montant des travaux projetés nécessite un étalement dans le temps. La priorité est donnée aux travaux du Chemin des Carrières, de la Rue du Creux Guillaume et du « Chemin d'Ougney » (route de Bresilley) étant précisé qu'il est nécessaire que ces travaux soient réalisés au cours du 2^{ème} semestre 2023. Cette première tranche de travaux s'élève à 55.541,50 euros HT. Les travaux projetés Rue du Revêt, l'aménagement d'un trottoir dans le virage de Balançon et les travaux de reprise de la Rue de Malans sont estimés à 137.697,50 euros HT et seront inscrits au budget 2024 avec une réalisation à prévoir au cours de l'été 2024.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré SOLLICITE l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR

REFUS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES

M. le Maire fait part au Conseil municipal de deux demandes d'attribution de subvention communale. Le débat s'instaure sur l'opportunité d'attribuer une aide.

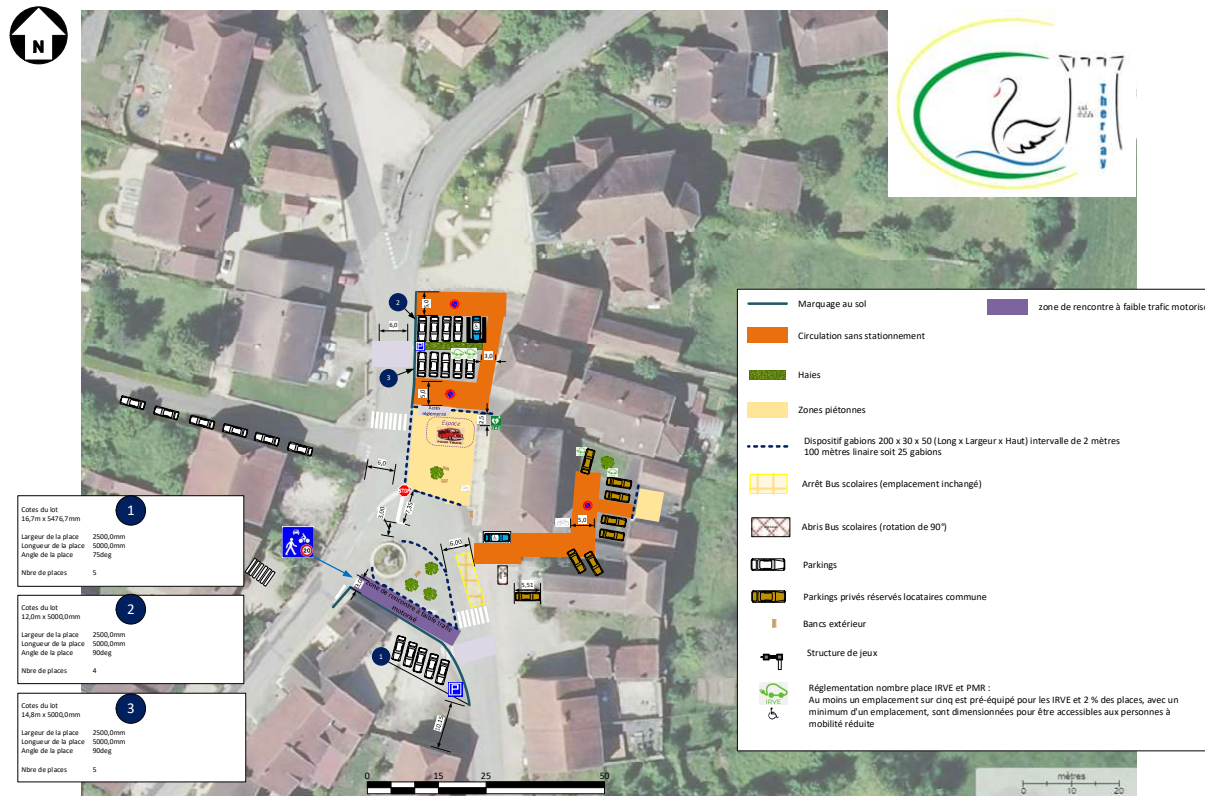
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

SERRE VIVANTE : 6 voix contre / 2 voix pour

SHOW PATATE (association de Moisse) : 7 voix contre / 1 voix pour

AMENAGEMENT DE LA PLACE DES CYGNES

Concernant l'aménagement près de la fontaine, les contacts avec Mme VIROT continuent. Pour toute la zone devant la Mairie, l'aménagement tel que proposé lors de la dernière séance a évolué.



Le débat s'instaure sur la manière de matérialiser les nouvelles limites de voirie : gabions ou boules en pierre (rappelant celles devant l'église) et jardinières. Des devis vont être demandés.

SERVICES TECHNIQUES : AVANCEMENT DU CHANTIER

Les travaux de terrassement sont pratiquement achevés.

Pour l'aménagement intérieur du bâtiment, la mairie reste en attente des devis des différents corps de métier. Le dossier sera repris lors d'une prochaine réunion pour le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR.

LOCATION DE LA SALLE DE LA VOUTE

Le Maire donne connaissance du courrier de M. Loïs PHILIPPON sollicitant la possibilité de louer la salle de la Voute – rue basse – pour y installer son activité de coach sportif.

Le débat s'instaure sur l'opportunité de mettre à disposition cette salle qui sert surtout d'entrepôt pour le matériel de la salle des fêtes et le conseil municipal donne un accord de principe à ce projet et charge le Maire (dans le cadre de sa délégation) de la gestion de ce dossier.

RENDU DE L'ETUDE AJENA POUR MISE EN PLACE D'UNE CHAUFFERIE

Le dossier précise que le plus pertinent serait d'installer la chaufferie dans le local situé sous le logement du 4 place des Cygnes. Ce logement se libère au 15 juillet 2023. Le local ne sera pas reloué avec le logement.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Affaissement Rue de la Creuse : la mairie reste en attente de l'intervention de la CCJN pour connaître exactement la cause de cet affaissement

Courrier collectif sur le problème des chats errants : M. Régis BERTOLI évoque le sujet.

Séance levée à 23 h 20.